

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 06-2021

Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 8 mars 2021, un règlement portant le numéro 06-2021.

Ce règlement est relatif au stationnement et à la circulation sur le territoire de la municipalité de La Conception et abroge les règlements antérieurs portant sur le sujet.

Ledit règlement 06-2021 est entré en vigueur conformément à la Loi, et ce, en date du 10 mars 2021.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci.

Donné à La Conception le 10 mars 2021.

Hugues Jacob,
Directeur général

Certificat de publication

Je, soussigné, Hugues Jacob, de la Municipalité de La Conception certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 10 mars 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 10 mars 2021.

Hugues Jacob,
Directeur général